



Seine-Maritime

Elèves en situation de handicap. Un meilleur statut réclamé pour les accompagnants

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap ont manifesté devant la sous-préfecture de Dieppe, mercredi 15 mai. Ils réclament un meilleur statut. Cet emploi précaire les met chaque année en difficulté. Les contrats sont signés pour une année.

Depuis la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la scolarisation des élèves en situation de handicap se veut plus inclusive. Des accompagnants sont donc mobilisés auprès de ces jeunes en classe. Le but : les rendre plus autonomes « **et ne surtout pas faire à leur place** », dit Frédérique Bouteiller jusqu'ici en contrat Parcours Emplois Compétences.

Ce statut va disparaître à la rentrée prochaine et elle ne sait pas si elle va pouvoir devenir AESH, accompagnante des élèves en situation de handicap, dorénavant les seuls à pouvoir intervenir en classe en septembre 2019.

« **Ces professionnels se retrouvent dans une grande précarité** », confie François-Xavier Durand, secrétaire départemental pour la CGT Educ'action. Les AESH réclament un vrai statut. Ils ne sont pas fonctionnaires et leur contrat est renouvelé tous les ans pendant six ans. Soit la limite des CDD dans la fonction publique.

À l'issue de cette période, la personne peut être embauchée en CDI ou non... François-Xavier Durand reprend : « **Près de 80 % des AESH sont à temps partiel imposé. C'est la MDPH, la Maison départementale des personnes handicapées qui instruit les dossiers et fixe le nombre d'heures auprès des élèves. Généralement, un AESH réalise 18 à 20 heures de travail par semaine. Sachant que 24 heures correspondent à 66 % du Smic.** »

Les personnels AESH sont donc régulièrement dans l'incertitude, d'une année sur l'autre. Ils ne connaissent pas le nombre d'élèves à suivre, ni les horaires à effectuer, ni même le type de handicap des enfants. « **Les frais de déplacement entre les divers établissements ne sont pas pris en compte** », ajoute le secrétaire départemental CGT Educ'action.

De la reconnaissance

Suite à un appel national, un mouvement de contestation s'est organisé à Dieppe, mercredi 15 mai, devant la sous-préfecture. Une vingtaine de personnes se sont mobilisées. « **Nous voulons un statut, une reconnaissance de notre travail** », disent Sandra, Ghislaine, Agnès et Charlotte. Elles précisent : « **Nous voulons un salaire décent, soit un peu plus de 1 000 € par mois. Des professionnels se privent de vacances l'été, ils ne savent pas s'ils auront du travail à la rentrée.** »

En général, les AESH suivent deux élèves. Autisme, hyperactivité, retard mental, violence... les

pathologies sont nombreuses et ne s'abordent pas de la même manière. « **Il nous arrive aussi de nous occuper d'autres enfants non diagnostiqués mais qui perturbent la classe** », souligne Ghislaine.

Les Accompagnant des élèves en situation de handicap souhaitent suivre une formation diplômante. « **Seules 60 heures d'information sont proposées** », poursuit Ghislaine qui se sent démunie. Avec le soutien des enseignants, les AESH qui dépendent du rectorat souhaitent être intégrés pleinement à la vie des établissements où ils interviennent, comme participer aux réunions pédagogiques par exemple.

Camille Larher



Les AESH ont manifesté devant la sous-préfecture pour réclamer un meilleur statut.